

REGLEMENT DU PASSAGE DU VIADUC à GLENIC (23)

Dimanche 7 avril 2019 à 9h30

Epreuve inscrite au Challenge Départemental des Courses Hors Stade, au Challenge Centre Nature et au Challenge des Courses Nature des Monts de GUERET

Au choix, deux parcours champêtres situés sur la commune de GLENIC (23), sur 90% de pistes et chemins :

. **La Passerelle** : 9 kilomètres, dénivelé positif de 220m

Ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie "CADET".

. **Le Viaduc** : 21 kilomètres, dénivelé positif de 500 m,

Ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie "JUNIOR".

Inscriptions : Conformément à la réglementation en vigueur, la fourniture d'une copie de la licence (FFA, FSGT/FSCF Athlé, UFOLEP course à pied ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an est obligatoire. **Autorisation parentale pour les moins de 18 ans.** Inscription au préalable souhaitée (**par courrier, ou pré-inscription par internet sur <http://www.foyerruralglenic.wifeo.com>**) ou sur place à partir de 8h au viaduc de Glénic.

Droit d'engagement :

. **9 km** : 6 € jusqu'au jeudi 4 avril 2019 inclus ou 8 € du vendredi 5 avril au jour de la course.

. **21 km** : 10 € jusqu'au jeudi 4 avril 2019 inclus ou 12 € du vendredi 5 avril au jour de la course

Dossards : Retrait des dossards le dimanche 7 avril 2019 à partir de 8 heures au viaduc de Glénic. Les dossards devront être portés sur la poitrine pour rester lisibles tout au long de l'épreuve.

Départ – Arrivée : Les départs s'effectueront sous les arcades du viaduc à 9h30, les arrivées sur le même site.

Ravitaillements sur les parcours : 9 km : un ravitaillement. 21 km : deux ravitaillements.

Sécurité : Respect du code de la route lors de traversées des routes. Surveillance médicale assurée.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Assurance : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque coureur s'engage à respecter le règlement de l'épreuve. Le cas échéant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Environnement : Respectons la nature, ne jeter ni gobelet, ni emballage, ni mouchoir sur la voie publique sous peine de disqualification.

Récompenses : Résultats et remise des prix à partir de 11h30 au viaduc. Un lot pour tous à l'inscription.

Les 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch. La 1ère femme et le 1^{er} homme toutes catégories (sans cumul). **Trophées femme et homme sur 3 victoires consécutives ainsi qu'une paire de baskets d'une**

valeur de 150€ à la 1ère féminine et au 1er masculin sur le 21 km. Grande tombola gratuite pour les participants 1^{er} lot : un téléviseur 138 cm ; présence obligatoire au tirage au sort des dossards.

Récompense au club le mieux représenté.

Apéritif d'honneur, buffet convivial gratuit.

ORGANISATION : Foyer Rural de Glénic : <http://www.foyerruralglenic.wifeo.com>

Jean Paul LEGER : 05.55.52.58.05 – 06.88.45.37.55 leger.jp@orange.fr

Alain ARRAUD : 05.55.52.68.44 – 06.75.76.19.08 alain.arraud@wanadoo.fr

Pour toute demande d'hébergement, merci de contacter l'Office du Tourisme du Grand Guéret au 05.55.52.14.29 ou info@gueret-tourisme.fr